

---

**Par Bosco d'Otreppe*****Le cours de citoyenneté cache un débat entre deux visions de l'enseignement***

Assailli de recours, le futur cours de philosophie et de citoyenneté fait beaucoup parler de lui. Celui qui sera donné à raison d'une heure par semaine dans l'enseignement officiel (et ce en lieu et place d'une heure de religion ou de morale) ne recueille décidément pas l'unanimité.

Pour autant, il ne faudrait pas se tromper de débat. Si on évoque régulièrement les inquiétudes légitimes des profs de religion et de morale qui redoutent de voir leurs horaires rabetés, on oublie que ce débat est en réalité plus profond. Outre le régime belge de la neutralité qu'il interroge implicitement en reposant la question de la place du religieux dans l'espace public, il témoigne surtout de deux visions de l'enseignement. La première est portée par les tenants du cours de citoyenneté, la seconde est régulièrement énoncée par les partisans des cours de religion. Pour résumer, retenons pour le premier camp le programme du nouveau cours de citoyenneté. Ce cours entend confronter les élèves à des "questions socialement vives", d'ordre "éthique, métaphysique, épistémologique ou politique", en évitant néanmoins de leur transmettre préalablement trop de repères qui pourraient brider leur liberté et leur spontanéité. Les connaissances ne seront pas bannies, mais limitées dans les faits et soumises à l'approche par compétences. Le cours de citoyenneté privilégiera en priorité l'éthique de la discussion et de la rencontre, pour permettre aux élèves de se forger, par eux-mêmes, une pensée personnelle et un esprit critique.

En face, on retrouve des résistants qui prennent la question dans l'autre sens. "Oui, la citoyenneté et la rencontre sont nos finalités, mais comment les élèves vont-ils pouvoir débattre d'une société multiculturelle dont ils ne connaissent finalement rien, et dont on ne leur aurait rien transmis?", s'inquiètent de nombreux enseignants. L'école est d'abord là pour transmettre des savoirs, des repères, et pour offrir aux jeunes des attaches qui leur permettront de se situer, et de s'enrichir d'un héritage, insistent-ils. "Transmettre n'est pas aliéner", et "vouloir éduquer sans transmettre est une chimère". Les élèves ne sont pas des êtres "hors sol", et l'école doit dès lors leur donner les clés pour qu'ils puissent comprendre le terrain dans lequel ils sont nés. A en croire ces profs, ce serait même la condition primordiale à tout échange multiculturel, citoyen, et à toute émancipation. Si le cours de citoyenneté se départit d'une telle mission en redoutant de transmettre des repères, s'inquiètent-ils en substance, il ne fera que désorienter des élèves "à qui on aura appris à déconstruire avant d'offrir quoi que ce soit". Il ne fera que participer "au choc des incultures", à "l'appauvrissement culturel d'une génération", et à "l'inégalité sociale", puisque seuls les enfants issus d'un milieu socialement élevé auraient accès à la culture.

Derrière ce procès, c'est aussi la stature du prof qui est interrogée. Doit-il être un "père" qui guide vers un savoir ou une vérité préexistante, ou plutôt un "pair" qui accompagne l'élève dans la construction de sa propre vérité? La réalité toujours artisanale du terrain et les nuances de la plupart des positions se situent évidemment entre les deux, mais les tensions qui chahutent le cours de citoyenneté remuent des conceptions divergentes, mais pas incompatibles.

---